

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 88 juin 2016

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

SOMMAIRE

- L'ÉVÉNEMENTIEL À L'HIPPODROME : C'EST NON ! 2
- DROH!ME ET « LA TERRASSE », UN PARTENARIAT DÉTONANT ! 5
- LES ONDES ET LES « SMART CITIES » 7
- LA QUALITÉ DE L'AIR À BRUXELLES 8
- LE SURVOL DE BRUXELLES : 9
- COMBAT POUR SAUVER DEUX TEMOINS DE NOTRE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER 10
- LE COMITÉ FLORIDE LANGEVELD 12

Consultez notre site :
www.acqu.be

Ecrivez-nous à :
acqu.asbl@gmail.com

Abonnez-vous à la Lettre
(15€ par an afin d'être
certain de recevoir
chaque numéro)

L'ÉVÉNEMENTIEL À L'HIPPODROME : C'EST NON !

Au mois d'avril 2016, une procédure d'enquête publique a enfin été lancée en vue de déterminer de manière réglementaire le devenir du site de l'hippodrome. Il s'agit d'une première pour ce grand domaine semi-forestier qui accueille depuis de trop nombreuses années toutes sortes d'activités illicites sous le regard parfois bienveillant des pouvoirs publics. Un pic a d'ailleurs encore été atteint récemment avec la réouverture saisonnière de la controversée discothèque géante de plein air « La Terrasse » en partenariat avec la société Droh!Me et ce toujours sans aucun permis d'exploitation. Heureusement, pour la première fois, la commune d'Uccle a dressé procès verbal (voir par ailleurs l'article à ce propos).

L'élaboration d'une étude d'incidences

La procédure d'enquête et d'évaluation telle qu'entamée est assez lourde. Au vu de l'importance du programme envisagé par la société Droh!me, gestionnaire du site pour au moins 15 ans, la réalisation d'une étude des incidences sur l'environnement est notamment requise.

La première enquête portait sur l'établissement du cahier des charges devant servir à l'élaboration de l'étude d'incidences. En d'autres termes, le public était invité à donner son opinion concernant un projet de cahier des charges, à y proposer des amendements et ceci afin d'optimiser l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement. L'analyse d'alternatives est également prévue lors de cette étape de la procédure.

La séance du 1^{er} juin 2016

Suite à cette enquête publique, une Commission de Concertation composée des administrations concernées, s'est réunie le 1^{er} juin en la salle du Conseil de la Commune d'Uccle en vue d'instruire le dossier. C'était l'occasion pour les différentes parties de s'exprimer de vive voix.

Présentation laconique par la société Drohme

Dans un premier temps la parole fut donnée à la société Droh!Me. Comme à leur habitude le projet fut présenté à la manière d'un gentil parc sportif, éducatif et environnemental offrant de petites activités, de jolies ballades et visites en forêt pour les familles.

Jamais n'a été évoqué ni le pôle événementiel ni le réel *business plan* de l'entreprise ni la part modale qu'y occuperont les millions d'euros de subsides européens perçus (fonds Feder).

De sorte qu'en fin de présentation le flou restait entier quant aux réelles infrastructures envisagées, la taille, la fréquence des activités projetées, le public visé, les taux de fréquentation, les horaires d'exploitation, etc... **Pourtant des données essentielles pour pouvoir juger de manière objective de l'adéquation du projet avec le site de l'hippodrome.** Seule l'évocation de quelques données techniques non camouflables, telles que les 519 emplacements de stationnement sollicités, laissent présager l'ampleur des activités réellement projetées.

Une mobilisation citoyenne bien représentée

Lors de la séance tant les habitants que les défenseurs de la nature étaient bien représentés : les Amis du Bois de la Cambre, les Amis de l'Hippodrome¹, le comité Roosevelt - Victoria, le comité Fond'Roy, les Amis de la Forêt de Soignes, Bruxelles Nature, l'ACQU, etc. Bref, des groupements répartis autour du site de l'Hippodrome ou préoccupés par son avenir, assurant ainsi une vision quadrillée, confrontée des lieux. Notons également la présence dans la salle de l'échevin de l'urbanisme et d'un conseiller communal de Watermael Boisfort, (mais curieusement personne pour Bruxelles Ville ni pour Ixelles ...).

1 Le Collectif les Amis de l'Hippodrome est une association de fait regroupant la plupart des associations riveraines de l'hippodrome : Les Amis de la forêt de Soignes ASBL, Les Amis du Bois de la Cambre ASBL, COWB (Commission Ornithologique de Watermael-Boitsfort) ASBL, « Bruxelles-Nature ASBL », « Le Mouvement citoyen Pas Question », L'ACQU, Le Comité de quartier Roosevelt - Victoria.

La qualité des interventions

En plus de cette bonne représentativité, les interventions ont également été de qualité. La séance fut l'occasion de clarifier les nombreux avis, tant des associations de protection de la nature que des riverains.

Les inquiétudes se sont essentiellement cristallisées autour du poids que ferait peser le projet de Drohme sur la nature, la faune, la flore, les habitations voisines sans oublier bien sûr la mobilité (abords de la chaussée de La Hulpe). Ont été également dénoncés certains partis-pris absurdes tels que cette demande d'abattre 48 grands arbres dans la seule zone densément boisée du site (entre les deux anneaux) pour y implanter une « Maison de la Forêt ». Cette option est évidemment plus que discutable quand on sait qu'il existe des zones lisières dégagées qui permettraient d'implanter ce local sans nécessité d'abattage. Il a également été largement question des problèmes de nuisances sonores.

L'événementiel, c'est non

Le porte-parole du collectif « Les Amis de l'Hippodrome » a rappelé et souligné que **le pôle événementiel n'est pas nécessaire pour assurer la réhabilitation et la gestion du site**. D'une part la remarquable restauration des bâtiments classés a été financée par la Région bruxelloise (et non pas par la société Droh!Me) et d'autre part le subside européen de plus de quatre millions d'euros suffit largement pour assurer une remise en état et une gestion raisonnable du cadre végétal du site. D'ailleurs une grande part du terrain est déjà autogérée du fait de la présence du golf depuis plusieurs années.

C'est pourquoi le porte-parole du collectif a conclu en séance et avec fermeté : « l'événementiel, c'est non et ce n'est pas négociable ».

Tentes géantes chauffées et sol en gazon synthétique. Faut-il y voir l'écologie selon Drohme ?

L'avis de la commission de concertation

Quant à l'avis lui-même, il y a à boire et à manger. Certaines demandes des riverains et des défenseurs de la nature ont été prises en considération, d'autres pas.

Parmi les acquis intéressants, on notera qu'il est demandé au chargé d'étude, notamment, de :

- baser sa démarche d'analyse sur des observations de terrain et des données concrètes relatives au vécu quotidien de témoins privilégiés (riverains habitants ou usagers des alentours et usagers du site) ;
- porter une attention particulière à l'analyse des incidences sur la faune et la flore, et l'identification de mesures d'atténuation, voire de variantes, en fonction de l'importance de ces impacts possibles, notamment, le contenu de l'évaluation appropriée des incidences sur le site Natura 2000 et la prise en compte de l'arrêté de désignation de la ZSCI publié au Moniteur Belge le 13 mai 2016 ;
- confier les différentes tâches de l'étude d'incidences environnementales à des spécialistes affectés à chaque domaine d'étude spécifique ;
- analyser les avantages et inconvénients d'un certain nombre d'alternatives par rapport au projet dont l'alternative zéro de non-réalisation du projet telle qu'imposée par le CoBAT et l'OPE (en maintenant donc la situation existante de droit). Il est également demandé au chargé d'étude d'examiner l'alternative visant à réduire la capacité des parkings prévus sur l'ensemble du site et ne prévoyant aucune extension des parkings existants de fait au détriment des zones boisées.



- étendre la zone d'étude à 500 mètres des limites du site en matière d'ondes sonores et lumineuses ;
- étendre l'étude aux espaces verts avoisinants (Bois de la Cambre, Forêt de Soignes, ex centre sportif du domaine Solvay) en matière de bruits, vibrations, faune, flore etc.
- fournir une étude précise des événements temporaires prévus sur le site (type : « La Terrasse de l'hippodrome ») accompagnée du nombre de participants, de la fréquence, de la saison, de la taille, du public ciblé, de la gratuité ou non, l'évaluation des impacts en termes de mobilité et de nuisances sonores et vibratoires etc. ;
- fournir des descriptions quantitatives des activités prévues ; notamment préciser l'implantation exacte des terrasses des restaurants, le nombre de couverts et tables, les horaires, etc.
- tenir compte de ce que le parking sur l'avenue de l'Hippodrome ne peut être autorisé ;

Dossier à suivre...

L'étude d'incidences est réalisée dans le cadre de l'instruction d'une demande (procédure mixte) de permis unique (urbanisme + patrimoine) et d'environnement de classe 1A relative à la réhabilitation de l'hippodrome. La réhabilitation complète du site est décrite dans le cadre d'un Schéma Directeur. Sa mise en œuvre s'effectue au travers de différentes demandes de permis, dont la cohérence est assurée par le Schéma Directeur. A noter que certains permis d'urbanisme ont déjà été accordés notamment pour l'abattage d'arbres. Le public aura donc encore probablement plusieurs fois l'occasion de faire valoir son avis. Mais ce sera surtout lors du dépôt et de l'instruction de la demande du projet final de Droh!Me que la mobilisation du citoyen sera la plus attendue. Tout au cours de cette procédure, le collectif « Les Amis de l'Hippodrome » veillera à ce que soient respectés tant les intérêts des riverains et des usagers que le cadre légal dans lequel s'inscrit le projet de réhabilitation du site, notamment en matière de conservation de la nature.

Voici un lien pour prendre connaissance de l'avis de la commission de concertation :

<http://stop.brussels/CC-1juin2016.pdf>

Les Amis de l'Hippodrome

Déjà 16 grands arbres abattus depuis novembre 2015. Des coupes sanitaires subites et nécessaires ou volonté de Drohme de faire place nette en vue d'accueillir les infrastructures événementielles projetées ? La question est pertinente quand on sait que Drohme projette d'abattre encore 141 arbres sur le site. Ceci alors que les gestionnaires du projet, via leurs différents médias, n'en finissent pas de nous endormir avec une communication basée sur l'écologie et la nature.



DROH!ME ET « LA TERRASSE », UN PARTENARIAT DÉTONANT !

Durant le printemps et l'été, le site de l'hippodrome accueille un gros événement appelé « La Terrasse de l'Hippodrome », qui se profile comme un bar, restaurant et discothèque en plein air, lieu « exclusif et branché où l'on se retrouve entre gens du même monde ».

Cet événement semi-permanent sans aucun permis d'environnement, ni pour l'exploitation des infrastructures horeca ni pour l'exploitation d'un quelconque parking est à l'origine de très importantes nuisances en matière de mobilité, de bruit, de vibrations, de pollution de l'air et de pollution lumineuse à l'encontre tant des riverains que des habitats forestiers et ce jusqu'à plusieurs centaines de mètres.

Ainsi, durant plusieurs mois, chaque soir, l'hippodrome résonne aux sons de la fête. Pendant ce temps, l'environnement et les riverains tentent de cohabiter et de supporter ces soirées qui s'éternisent tard dans la nuit.

Les habitués nous disent que « La Terrasse de l'Hippodrome » existe depuis de nombreuses an-

nées. C'est un fait, mais nous relevons maintenant une différence majeure, La Terrasse se trouve dans l'enceinte et sous l'enseigne de Drohme, donc existe avec son accord et son support promotionnel. Drohme s'affiche d'ailleurs comme étant partenaire de l'événement.

Il est difficilement défendable de trouver un quelconque point d'accroche entre le concept de « La Terrasse de l'Hippodrome » et les buts et missions que le cahier des charges de la Région impose au gestionnaire de Drohme (mais la Région l'impose-t-elle vraiment, ou compte-t-elle le faire ?).

« La Terrasse de l'Hippodrome » fait le plein de visiteurs chaque soir ou presque, durant plusieurs mois. **Des visites régulières sur les lieux nous démontrent que le moyen de transport utilisé est presque exclusivement la voiture.** Même les « parkings à vélos » sont massivement occupés par les voitures en stationnement ainsi que la **zone de protection Natura 2000 de l'anneau de l'hippodrome que les gestionnaires n'hésitent pas à transformer en vulgaire parking.**

Les gestionnaires de « La Terrasse de l'Hippodrome » n'hésitent pas à transformer la zone de protection Natura 2000 de l'anneau de l'hippodrome en immense parking à voiture.



Les jours de grande affluence, la police communale, qui a pourtant d'autres chats à fouetter, se voit réquisitionnée pour tenter de mettre un peu d'ordre dans les problèmes de mobilité.

Les quartiers avoisinants sont également pris d'assaut par les voitures des clients de Drohme. Le parking sauvage est de pratique très courante.

Pour le fun, on vous invite à comparer les photos publiées sur la page Facebook de Droh!Me et celles de cet article. Sur le coup, Drohme recueille un gros 0 pointé. Il n'y a rien à sauver!

Heureusement, ce mois de mai 2016, la commune d'Uccle a dressé procès-verbal. Le dossier est maintenant dans les mains du Procureur du Roi.

Au moment de mettre ce numéro sous presse, nous apprenons que la société Simply Better, gestionnaire de « La Terrasse », sollicite un permis provisoire pour l'exploitation de 285 places de parking. Dans le cadre de cette demande, une enquête publique est ouverte du 13 au 27 juin 2016. Une procédure absurde et hypocrite car en décalage complet par rapport à l'activité, déjà en cours depuis le mois de mai! Lorsque la procédure aura abouti, « La Terrasse » aura bien évidemment déjà replié bagages! Peu lui importe donc l'avis qui sera rendu. Jamais la politique du fait accompli n'aura été aussi manifeste ! Comment l'IBGE accepte-t-elle une pareille demande ?

Les Amis de l'Hippodrome

Les quartiers avoisinants sont impunément pris d'assaut par les voitures des clients de Drohme. Le parking sauvage est de pratique très courante. Ici sur le terre-plein central au carrefour entre la chaussée de La Hulpe et l'avenue Franklin Roosevelt.



Les événements organisés à l'Hippodrome s'adressent à des visiteurs que se déplacent presque exclusivement en voiture.



LES ONDES ET LES « SMART CITIES »

A- Un concept « nouveau » de développement de la ville :

Depuis quelques mois, nous entendons souvent parler de ce nouveau concept de « SMART CITY » ou « VILLE INTELLIGENTE ». Il s'agit d'un concept qui nous vient d'Amérique et qui fait référence à un type de développement urbain intégrant les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cela signifie, surtout, le développement massif des technologies sans fil dans notre environnement de tous les jours.

Voici la définition d'une « ville intelligente et durable » donnée en 2014 par le groupe spécialisé de l'UIT (International Telecommunication Union): *«C'est une ville novatrice qui utilise les technologies de l'information et de la communication et d'autres moyens pour améliorer la qualité de vie, l'efficacité de la gestion urbaine et des services urbains ainsi que la compétitivité tout en respectant les besoins des générations actuelles et futures dans les domaines économique, social et de l'environnement.»*

Concrètement, il s'agit de donner une place centrale aux technologies sans fil et mobiles. Par exemple des capteurs communicants sans fil pour les places de parking libres, pour les poubelles, pour la détection de l'utilisation d'énergie des bâtiments, pour les 'tableaux intelligents' interactifs dans les écoles, avec des applications pour « smartphones » et « tablettes »... **C'est le wifi public dans des endroits de plus en plus nombreux.**

A première vue, cela semble intelligent.

- a) Un projet de « smart city » vise tous les publics: les habitants et les usagers de la ville, les administrations communales, les entreprises.
- b) Les projets d'une «ville intelligente» portent généralement sur des domaines comme la mobilité, les énergies, la gouvernance et l'e-administration, l'information, la qualité de vie, la sécurité, la connectivité.

B- Un risque pour la santé :

Mais qui dit « sans fil » dit aussi « rayonnement électromagnétique » pulsé de haute fréquence, comme par exemple celui envoyé par

les antennes-gsm », nous rappellent certaines associations de défense des consommateurs. Il y a donc risque pour notre santé.

« En effet, de nombreuses études scientifiques démontrent que ces rayonnements peuvent porter atteinte à notre santé et peuvent entraîner des troubles du sommeil, des maux de tête, des problèmes de mémoire et de concentration, des troubles du rythme cardiaque, des cancers, des maladies neurologiques et autres maladies graves. Il y a également un impact avéré sur le développement du fœtus pour les femmes enceintes. ».

L'Organisation Mondiale de la Santé a reconnu officiellement en 2011 que ces rayonnements sont potentiellement cancérigènes.

Et on ne doit pas oublier que les assurances ne couvrent pas ces risques.

Pour mieux vendre leurs produits, les entreprises « techno- et telecom » nous font croire que ces gadgets technologiques seraient indispensables à la ville du futur.

Mais servent-ils les intérêts de la population ? La ville est déjà entièrement dotée d'émetteurs de rayonnement.

Quelques associations bruxelloises, telles « Teslabel » ou « Grondes » (voir les sites internet ci-dessous) appellent les élus politiques bruxellois et le Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise à faire le choix déterminé de technologies sûres qui communiquent par câbles.

Alors, n'est-ce pas le choix 'intelligent' pour les générations à venir ?

Pour en savoir plus :

www.teslabel.be

www.grondes.be

Xavier Retailleau
Administrateur

LA QUALITÉ DE L'AIR À BRUXELLES

Fin mai 2016, les médias nous alertaient sur l'important défi qui attend les autorités bruxelloises en matière de qualité de l'air à Bruxelles.

En effet, on apprenait que la Commission européenne avait envoyé à la Belgique une mise en demeure (avec amendes à la clé) pour non respect de la directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 concernant «**la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe**». Cette directive est entrée en vigueur en janvier 2010. C'est surtout la Région Bruxelloise qui est visée, car depuis lors elle a largement dépassé la valeur limite annuelle.

De quoi s'agit-il ? La Commission relève les carences de la Région bruxelloise en matière de lutte contre la pollution de l'air par le dioxyde d'azote, dont la principale source est le trafic routier et les voitures diesel en particulier. La Région bruxelloise disposait d'un délai de dix ans pour se préparer à la mise en conformité avec les exigences de la directive.

Afin de satisfaire à ces contraintes, un plan « Air Climat Energie » a été adopté le 2 juin 2016, par le Gouvernement Bruxellois pour réduire de 30% les gaz à effet de serre d'ici 2025 et améliorer la qualité de l'air. Ce plan comprend une série de mesures destinées à restaurer la qualité de l'air.

Le transport routier :

L'une des mesures annoncées touche la volonté de mettre fin à l'utilisation des voitures diesel avec notamment l'interdiction de l'entrée, dans la capitale, aux voitures de plus de 20 ans.

Mais, y a-t-il encore beaucoup de voitures aussi anciennes ? Et cette mesure sera-t-elle suffisante quand on sait que le trafic routier augmente chaque jour à Bruxelles d'une manière inquiétante, tant pour la qualité de l'air que pour la qualité de vie des habitants.

Par exemple, n'est-il pas temps de mettre fin aux voitures de sociétés, pointées du doigt par la Commission Européenne (d'après SD Worx, 30 % des travailleurs disposent d'une voiture de société).? Ne devrait-on pas revoir la politique du rail, rouvrir les petites gares ? ou encore augmenter la vitesse commerciale des transports en commun de surface dans la Capitale ?

Le transport aérien :

Par ailleurs, quid des autres sources de pollution, tel le trafic aérien sur la capitale bruxelloise, responsable également d'une pollution inquiétante qui devrait croître de plus de 5% par an jusqu'à 2030 ? Déjà plus de 23 millions de voyageurs ont emprunté Zaventem en 2015. (En Europe, à l'exception de Berlin et de Lisbonne, il n'existe pas d'aéroport proche d'un centre-ville avec un trafic supérieur à 10 millions de passagers par an.).

Rappelons que de nombreux polluants dus au trafic aérien sont répertoriés : le kérosène, l'oxyde d'azote, (NOx=NO2+NO), le monoxyde de carbone (CO), les hydrocarbures imbrûlés (HC), les composés organiques volatiles (COV) dont le benzène, les suies, les particules fines (PM), le dioxyde de soufre (SO2), le dioxyde de carbone (CO2), l'Ozone (O3).

Les ondes :

Enfin, il est question dans le plan « Air Climat Energie » de projets de recherches collaboratifs regroupant diverses universités et entreprises, qui devront déboucher sur la mise au point de procédés visant à développer la gestion de l'énergie au niveau des appareils et des micro-réseaux « **capteurs et compteurs intelligents** ». A ce jour, en dehors des nuisances « ondes » qu'ils propagent, il n'est malheureusement pas démontré que ces appareils dits « intelligents » aident à la conservation de l'énergie, bien au contraire.

En conclusion

La santé des Bruxellois vaut bien que chacun des Ministres, fédéral et régional, responsables dans des domaines aussi variés que la santé, les transports, les télécommunications ou encore l'environnement, se sente solidairement responsable à l'égard de toute la population belge.

Xavier Retailleau
Administrateur

LE SURVOL DE BRUXELLES :

Dernière minute avant la mise sous presse :

Le vendredi 10 juin 2016, Madame Frémault, Ministre de l'Environnement, a réuni avec le Ministre-Président M. Rudy Vervoort, les Bourgmestres des 19 communes, ainsi que les associations de défense des citoyens dans ce dossier.

Madame la Ministre a alors annoncé avoir introduit, devant le Tribunal de première Instance de Bruxelles, trois « actions environnementales » en justice, à savoir :

1. une action réclamant l'allongement de la nuit (de 6h à 7h du matin) pour tous les Bruxellois.
2. une deuxième action réclamant la suppression de la « route du Canal » pour les communes situées de part et d'autre du Canal;
3. enfin, une troisième action visant à soulager l'Est de Bruxelles, touché par le « virage à gauche ».
4. Les trois actions en cessation sont chacune assorties d'une requête de paiement d'une astreinte de 150.000 euros par jour en cas de non suivi.

La majorité des bourgmestres présents, ainsi que les associations présentes ont annoncé soutenir ces actions.

La Commune d'Uccle, par son échevin Monsieur Cools représentant Monsieur De Decker, était présente à cette réunion. Rappelons que le Bourgmestre d'Uccle a approuvé avec les 18 autres Bourgmestres de la Région Bruxelles-Capitale,

lors de la Conférence des Bourgmestres en octobre 2015, une motion demandant, entre autres, de considérer que :

- l'aéroport de Bruxelles a une « *vocation d'aéroport urbain dont les activités sont régulièrement diurnes* » ;
- de confirmer le principe du non-survol des zones densément peuplées, tout le territoire bruxellois étant considéré comme une zone densément peuplée ;
- et aussi de fixer une période de nuit de 22h à 7h, au cours de laquelle les décollages et atterrissages seraient interdits, sauf exceptions légales.

Quant aux associations, elles ont fait remarquer :

- que Paris avait interdit le survol de la capitale française, par mesure de sécurité, en-dessous de 2.000 mètres
- et que déjà maintenant, il serait peut-être opportun de fixer une limite annuelle au nombre de vols à Zaventem.

Espérons que soient enfin prises les bonnes mesures pour mettre un terme à ce dossier qui n'arrête pas d'empoisonner les Bruxellois.

Xavier Retailleau
Administrateur



COMBAT POUR SAUVER DEUX TEMOINS DE NOTRE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

Dans nos dernières publications nous avons attiré l'attention sur le danger qu'il y avait de voir deux beaux ensembles patrimoniaux Ucclois disparaître sous la pioche d'un même promoteur, Monsieur Robert Fischer. Il s'agit de la villa LE PUY FLEURY avenue Churchill 228 (au nom d'Ocean Group SA¹) ainsi que du MANOIR PIRENNE, avenue de la Floride 125 (au nom de Yo SA).

1 Le présentateur de télévision français « Arthur » (Jacques Essebag de son vrai nom), domicilié à Uccle depuis fin 2013, détient personnellement 75% des parts de la S.A. Ocean Group, société créée fin 2013 ; sa holding luxembourgeoise AW Equity détient les 25% restants. (source : Moniteur du 4 juin 2014).

Pour mener à bien ses deux projets, Monsieur Fischer s'est associé Monsieur Marc Corbiau, architecte qui très clairement ne semble pas porter à l'architecture Belle Epoque une grande dévotion.

Si les goûts et les couleurs sont des matières éminemment subjectives, les considérations esthétiques de Monsieur Corbiau, dans le cadre de ce dossier, ne sont manifestement pas partagées par bon nombre d'Ucclois. Et en tout cas pas par les membres des deux comités de quartier (le Comité Longchamp Messidor et le Comité Floride/Langeveld) qui se sont massivement mobilisés lors l'enquête publique et lors de la séance de la Commission de Concertation du 27 avril dernier



(la salle était comble) pour réclamer la sauvegarde de ces deux villas et de leur jardin ou parc respectif. Opinion en grande partie partagée par les membres de la Commission de Concertation puisque les deux avis très circonstanciés qu'ils ont rendus ont été très **défavorables** pour le demandeur.

De ces avis ressort nettement le désir de préserver ces deux remarquables ensembles patrimoniaux. Cependant, le promoteur semble avoir le bras long et l'histoire n'est donc peut-être pas terminée.

S'il se comprend qu'un promoteur immobilier peut être enclin à construire et vendre un maximum, même en détruisant les témoins du passé, il est heureux que certains se préoccupent avec énergie de sauvegarder de beaux immeubles représentatifs de leur époque, et des espaces verts remarquables.

Il ne s'agit pas d'un combat de nostalgiques du passé: il s'agit ici d'une volonté de se défendre contre une nouvelle « bruxellisation » qui a déjà fait tant de ravages.

Il y a un désir certain du citoyen de changer sa vision sur l'urbanisation actuelle et la protection de la nature au sein de notre ville, un désir d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Depuis sa création en 1973, l'ACQU et ses comités membres ont toujours gardé le cap vers un même objectif : continuer à se battre pour sauvegarder un patrimoine construit et vert, cher à tous les habitants d'Uccle.

Chantal de Brauwere
Comité Floride / Langeveld

Le « Puy Fleury », oeuvre de l'architecte belge Emile Missu, constitue une des dernières propriétés témoignant du « park system » mis en place le long de l'avenue Longchamp (actuelle avenue Churchill) au moment de sa création à la Belle-Epoque.



Le Commission Royale des Monuments et Sites s'est opposé à la destruction du manoir situé au 125-127 avenue de la Floride, non seulement au vu de la qualité intrinsèque du bâti, édifié selon les plans de Adolphe Pirene en 1909, mais également en raison des dommages que subiraient les magnifiques arbres à haute tige (dont nombreux arbres remarquables) de la propriété.

LE COMITÉ FLORIDE LANGEVELD

Le comité Floride Langeveld a été au centre de l'actualité ucloise le mois d'avril dernier. La demande de lotissement d'une des grandes propriétés de ce beau quartier a en effet mobilisé un grand nombre de ses riverains dont l'action a finalement abouti au refus du projet.

Nous avons rencontré Chantal de Brauwere, présidente du comité.

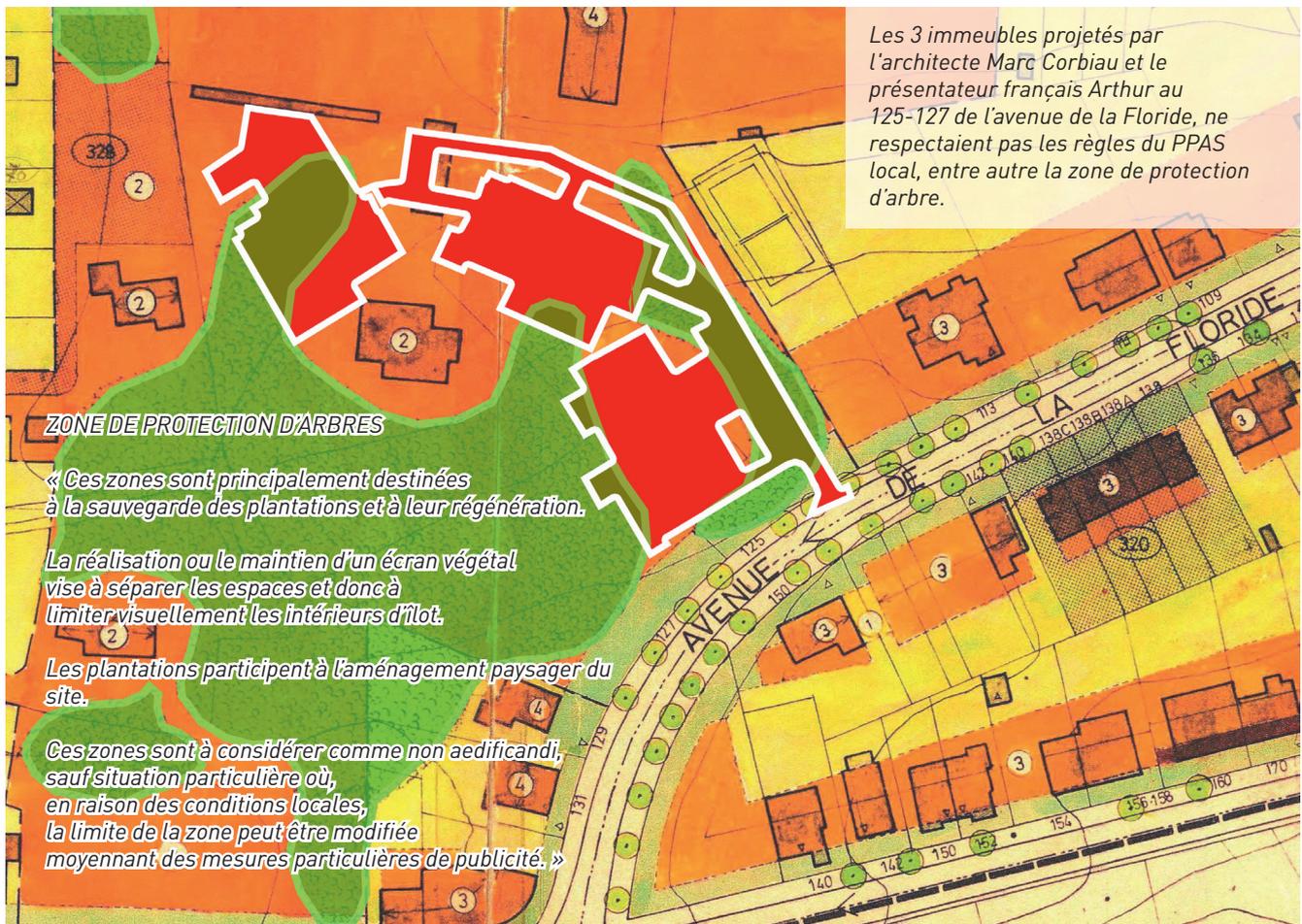
Bonjour, pouvez-vous nous en dire un peu plus concernant ce dossier de lotissement ?

Oui, bien entendu. Le projet, copiloté par l'architecte Marc Corbiau et le présentateur français Arthur, prévoyait tant la démolition de l'ancien manoir du domaine - en parfait état - que l'abatage de 65 arbres dont quelques spécimens parmi les plus remarquables de la Région bruxelloise.

De plus, les 3 immeubles prévus ne respectaient ni les règles du PPAS ni les recommandations de la CRMS. Notre Comité de quartier était présent en force (une centaine de personnes) pour exprimer son inquiétude lors de la réunion de la Commission de concertation le 27 avril.

Le Comité a précisé qu'il ne s'opposait nullement à la valorisation de la propriété par un projet valable. Nous avons été entendus par toutes les instances compétentes et l'avis émis précise ceci :

- Le manoir doit être conservé tant pour ses qualités historiques que pour maintenir l'environnement des arbres remarquables ;
- Le projet porte préjudice aux qualités végétales exceptionnelles du site qui comprend 15 arbres remarquables ;
- Les dérogations relatives au niveau supplémentaire des immeubles B et C ne sont pas justifiées.



Ce dossier est-il emblématique pour votre comité ?

Pas spécifiquement. Il était normal que l'on s'intéresse à ce gros dossier dans la mesure où, comme d'autres comités de quartier, nos thématiques d'action touchent de loin ou de près à des questions d'urbanisme, de mobilité, d'environnement et du bon vivre ensemble. Ces matières se conjuguent évidemment en fonction des spécificités liées au périmètre de notre quartier.

Comment ce périmètre a-t-il été défini ?

Le périmètre de notre comité correspond à celui du PPAS N°51 Floride - Langeveld qui fut élaboré dans les années 1980. Il s'agit des rues comprises dans le périmètre suivant : De Fré - Waterloo - Montjoie - Cavell.

Un des objets de notre association consiste dans la défense des prescriptions de ce Plan Particulier d'Affectation du Sol qui vise à préserver les espaces verts et écrans végétaux des intérieurs d'îlots, à régler la mixité des fonctions des artères commerciales ou encore à protéger certains ensembles remarquables tels que l'avenue Beau Séjour. En bref, il s'agit d'un garde-fou précieux à l'encontre de certains appétits spéculatifs parfois excessifs. Notez que dans les années 1990 un PPAS N° 51bis a été mis en place spécifiquement autour de la clinique Ste Elisabeth en vue de redéfinir la

répartition et les implantations des différentes fonctions du site. Le voisinage de la clinique fut également une des raisons majeures qui explique la création de notre association.

La Clinique Ste Elisabeth vous donne-t-elle du fil à retordre ?

La présence d'une clinique universitaire dans notre quartier est un atout pour tous les Ucclois et est sans doute le plus grand employeur à Uccle. Mais cela implique aussi que toutes les mesures d'accompagnement soient prises pour que la clinique s'intègre dans le quartier.

Aujourd'hui, nos préoccupations se concentrent surtout en matière d'impact sur la mobilité. Nous sommes en pourparlers avec la clinique également dans le cadre d'autres nuisances collatérales telle que le bruit lié à certaines de leurs installations techniques.

La clinique se situe le long de l'avenue De Fré : seuls les riverains de cette artère subissent-ils des difficultés en matière de mobilité ?

Non, loin de là, car c'est surtout en matière de stationnement que le bât blesse. Un très grand report de stationnement, dû essentiellement aux travailleurs de la clinique, asphyxie depuis de

La présence d'une grande clinique universitaire dans le quartier est un atout pour tous les Ucclois. Mais cela implique aussi que toutes les mesures d'accompagnement soient prises pour que la clinique s'intègre dans le quartier.



nombreuses années l'ensemble de notre quartier. Le problème tient du fait que le stationnement dans nos rues était jusqu'il y a peu non réglementé. Récemment, trois des rues les plus proches de la clinique ont été placées en zone bleue (utilisation du disque) ce qui a occasionné un report et une concentration du problème dans les rues restées non réglementées. Toutefois le plan de stationnement de la Commune prévoit de mettre prochainement l'ensemble de notre quartier en zone verte (payante pour les non riverains).

Ce plan de stationnement va-t-il résoudre l'ensemble du problème ?

Ce plan offrira une situation plus confortable aux riverains, c'est indéniable. Encore faut-il que les infractions soient contrôlées et verbalisées. D'autant plus que certaines voitures sont garées vraiment n'importe où et n'importe comment. Par contre, ce plan ne fait pas vraiment l'affaire de la clinique. Il est prévu qu'un travailleur non résident puisse acquérir une carte de stationnement annuel mais au prix de 600 euros ! Comparé aux 5 euros demandés à un riverain ça fait évidemment une sérieuse différence. L'objectif du Plan, louable en soi, est d'inciter les travailleurs - navetteurs à

plutôt investir dans un abonnement STIB qui coûte lui-même approximativement 600 euros. Or, si d'une part on peut comprendre que les travailleurs de la clinique rechignent à payer une telle somme en plus du coût auquel leur revient déjà leur voiture personnelle, d'autre part il faut rappeler que Ste Elisabeth est vraiment très mal desservie par les transports en commun : aucune ligne de train, de métro ou de tram et les lignes de bus sont peu attractives car non aménagées en « site propre » (Contrairement à St Luc et au Chirec qui va s'installer près de Delta, où les employés peuvent trouver à proximité métro et sans doute RER).

Au final, pour notre quartier, ce plan de stationnement ne constitue qu'un emplâtre sur une jambe de bois (parfait pour une clinique !) car fondamentalement il ne traite pas le problème de base. Ce qu'il faut, c'est que la clinique adopte un Plan de Déplacement d'Entreprise ambitieux et en partenariat avec les différents opérateurs de transports publics. Parmi les différents axes à développer, il faudrait que soient organisées des navettes efficaces entre la clinique, certaines gares et certains parkings de dissuasions tout en sachant qu'un pourcentage important du personnel provient du sud-ouest de la région (Halle).

Périmètre d'action du comité de quartier



Ce ne sont pas des matières toujours évidentes à traiter. Vous êtes bien organisés ?

Depuis le décès inattendu de monsieur Zielonka, le comité a été obligé de se réorganiser. Monsieur Zielonka était ce type de personnalité forte, extrêmement compétente qui prenait beaucoup en charge lui-même, vu ses nombreuses compétences notamment en matière d'architecture et d'urbanisme. Depuis son départ, les tâches ont dû être réparties entre nous, le mieux possible en fonction des aptitudes et des intérêts de chacun. C'est ainsi qu'aujourd'hui deux personnes sont chargées de relever les enquêtes publiques, deux personnes sont chargées de la communication en matière de mobilité avec la Commune, deux personnes sont en charge des discussions avec la clinique Ste Elisabeth, etc. Le comité compte 4 administrateurs, une vingtaine de membres effectifs dont une douzaine se réunit au minimum une fois par mois et quelques 150 sympathisants à qui un bilan des activités est régulièrement envoyé.

La réalisation la plus marquante du comité est probablement la création en 2013 du Jardin des Deux Cerisiers, un projet écologique et social d'envergure implanté entre la rue Langeveld et la chaussée de Waterloo.

Vous disiez que parmi les thématiques d'action du comité il y avait également le « bon vivre ensemble ».

Effectivement, notre comité est également à l'origine d'événements festifs de quartier tels que par exemple la tenue de la brocante tous les deux ans ou encore le verre annuel de l'amitié.

Mais notre réalisation la plus marquante à long terme est probablement la création en 2013 du Jardin des Deux Cerisiers, un projet écologique et social d'envergure implanté entre la rue Langeveld et la chaussée de Waterloo. Il s'agit d'une véritable réussite dont on se félicite. L'objectif était triple : renouer les liens de solidarité entre les habitants du quartier, rendre « vert » une zone sombre et fréquemment vandalisée, ainsi que créer un « tampon » de verdure entre la chaussée de Waterloo et les habitations environnantes. Le projet a pu voir le jour grâce à un financement de l'IBGE dans le cadre de l'appel à projet « Quartiers Verts » et à un soutien financier et technique du Service Vert de la Commune d'Uccle.

Enfin, toujours dans le même registre mais deux ans plus tôt, nous avons initié et financé la plantation d'un liquidambar au centre du rond - point situé à la croisée de l'avenue de la Floride et de la rue Langeveld. Tout comme pour le Jardin des Deux Cerisiers, ce fut une belle coopération avec la Commune puisque la sélection de l'arbre et sa plantation ont été effectuées par son Service Vert.



L'Association de Comités de Quartier Ucclais

Les Comités membres effectifs

Andrimont

Georges COPINSCHI, av. d'Andrimont 43
tél. : 02.375.12.87

Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

Pierre ROCMANS, ch. de Waterloo 1325 C
tél. : 02.374.09.41

Bosveldweg asbl

Francis ROGER FRANCE, av. Brunard 11
tél. : 02.375.37.48.

Calevoet - Bourdon

Didier GOSSET, Dieweg, 20
GSM : 0475.96.13.57 – info@calevoet.org
www.calevoet.org

Carrés Pauwels et Stevens

Clara BLAZQUEZ, carré Pauwels 35
tél. : 02.347 39 62 et GSM : 0471.22 14 12
blazquez.clara@live.be

Floride - Langeveld asbl

Chantal DE BRAUWERE 0477.291.270
chantaldebrauwere@hotmail.com

Fond'Roy, asbl

av. de Wellington, 32
Kathleen STAQUET
GSM : 0477.35 86 86
comite@fondroy.org

Gracq

Thierry WYNDAU, av. G. Herinckx 36
GSM : 0498.54.05.90
thierry.wyndau@gmail.com
www.gracq.org

Groeselenberg

Vincent SCORIELS, rue Groeselenberg 130
tél. : 02.376.25.52

Le Coteau du Dieweg

Christian HUBIN
(Cf Administrateur)
www.coteaudieweg.weebly.com

Les amis du bois de Verrewinkel

Georges LEWY, av. Buysdelle 74
tél. : 02.374.05.73
www.lesamisduboisdeverrewinkel.be

Longchamp - Messidor asbl

Anita NYS,
av. W. Churchill 39/9 – tél. : 02.346.66.61
www.longchamp-messidor.be

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis 20
tél./fax : 02.376.61.71
yvettelahaut@yahoo.fr

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Parc Raspail

Bernard ROISIN, rue Victor Allard 31
tél. : 02.534.77.89

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04
www.plateauengeland.be

Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT
(Cf Administrateur) - www.avijl.org

Quartier des Mirabelles

Marianne STORME, rue de la Cueillette, 11
GSM : 0486.33 99 33
stormemarianne01@gmail.com

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, ch. de Waterloo 852
tél. (B) : 02.373.57.01
stephane.davidts@skynet.be

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT - (Cf Administrateur)

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU
(Cf Administrateur)
www.oxy15.be

SOS Kauwberg - UCCLA NATURA asbl

rue Geleytsbeek 29
Stéphane ROYER, tél. : 0496.70.64.51
www.kauwberg.be

Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job 317
tél. 02.374.90.27

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg 31
tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Vivier d'Oie – Place St Job

Kamal CHEHAB,
av. du Prince de Ligne, 82
kamalchehab@hotmail.com
tél. : 02.537.39.69

PERSONNES DE CONTACT

Geleytsbeek

Bernard JOURET
(Cf Administrateur)

Dodonnée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jacques HIRSCHBÜHLER,
chemin de la Truite, 31
02.332.23.99 et 0498.540.560
j.hirschbuhler@gmail.com

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.78.53

De Fré – Echevinage

Michel DEVRIESE
(Cf Administrateur)

Observatoire

Eric de BECO, av. de l'Observatoire, 39
02.374.27.44

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A
tél. (B) : 02.375.78.84 – tél. (P) : 02 374.97.03
d.ryelandt@gmail.com

Trésorier

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97
tél./fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29

tél. & fax : 02.374.60.34
GSM (préféré) : 0472.719 790 – cepvdqa@skynet.be

Michel DEVRIESE – av. De Fré 29

tél. : 02. 374.85.80 – michel.devriese@skynet.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67

tél. : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

François GLORIE – av. de Floréal 35

tél. : 02.344.48.88 – info@francoisglorie.be

Pierre GOBLET – rue Edouard Michiels 13

tél. : 02.376.57.02 – pierregoblet@skynet.be

Jean LESEUL – rue Groeselenberg 69

tél. : 02.375.06.29 – leseul.hendrix@belgacom.net

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10

GSM : 0498.56 00 12 – ben.maldague@gmail.com

Catherine TOUSSAINT – Montagne de St Job 139

tél. : 02.374.02.60 – kther@belgacom.net

Christian HUBIN – Rue du Repos, 128

tél. : 02.375 15 10 – coteau.dieweg@gmail.com

Chargé de mission :

Enguerrand DAVID
enguerrand.acqu@live.be

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

N° de compte de l'ACQU :

BE 61 3100 7343 1817

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur
le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Van Ruys Printing

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec le
soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et
de la Région de Bruxelles-Capitale.

